

SERVICE DE PRÉVENTION

COMMENT SE DÉROULE UNE ÉVALUATION DES RISQUES?

Si votre client n'a jamais eu à soumettre son entreprise à une évaluation des risques, il se demande peut-être en quoi cela consiste. Pour votre client, connaître les risques auxquels son entreprise est exposée peut l'aider à les limiter et à prévenir des sinistres. Chaque année, nos spécialistes aident des centaines d'entreprises à cerner ces risques. Ils les aident aussi à mettre en place des stratégies de prévention pour améliorer leur rentabilité. Ce processus commence d'abord par une évaluation des risques. Cela consiste à étudier les activités quotidiennes de l'entreprise de votre client pour cerner les risques et les problèmes potentiels de non-conformité aux codes ou aux normes dans son secteur.

VOICI UN APERÇU DES ÉTAPES DU PROCESSUS :

Demande d'évaluation

Généralement, c'est un souscripteur qui lance le processus en déposant une demande d'évaluation des risques. Or, vous ou votre client pouvez également être les instigateurs du processus en communiquant avec nous pour solliciter notre aide.

Préparation

Un conseiller en prévention communique ensuite avec votre client pour fixer la date de l'évaluation sur les lieux de son entreprise. Il lui explique également le déroulement du processus et lui remet une liste des documents qu'il devra nous fournir lors de l'évaluation. Nous communiquons ensuite avec vous pour vous informer de la date convenue de l'évaluation et vous offrir d'y assister si vous le souhaitez.

CONSEIL : Pour accélérer le processus le jour de l'évaluation, votre client devrait avoir sous la main tous les documents de la liste que nous lui aurons remise.

Évaluation sur place

La première visite dure de deux à trois heures. Pendant cette visite, notre conseiller évalue les installations et les biens de l'entreprise de votre client. De plus, il examine les documents que le client devait fournir selon la liste remise préalablement. Enfin, le conseiller fait part de ses observations et de ses recommandations à votre client et lui fournit les bulletins *Parlons prévention* décrivant plus en détail les risques auxquels son entreprise pourrait être exposée.

Production de rapport

Dans les deux semaines suivant l'évaluation, nous faisons parvenir à votre client, à vous-même et aux souscripteurs un sommaire de nos observations de même que d'éventuelles recommandations. De plus, lorsque possible, nous communiquons à votre client les pratiques exemplaires ainsi que des points de référence dans son secteur d'activité. Et s'il y a des points particuliers que votre client souhaite aborder, nous pouvons lui créer un plan d'action sur mesure et l'aider à le mettre en place.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **www.northbridgeassurance.ca**.

